



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Option Finance

23/09/2019

Entreprise & expertise

Comptabilité



Par Lionel Cudey,
associé, Grant Thornton

Emetteurs, la transparence est une valeur en hausse

Dans tous domaines d'activité, la masse d'information disponible est si vaste qu'une approche «less is more» semble être la voie la plus adaptée pour disposer d'éléments réellement qualitatifs afin d'éclairer la prise de décision pour toutes les parties prenantes. Le monde du chiffre n'échappe pas à la règle avec par exemple l'International Accounting Standards Board qui a initié en 2018 le projet «Better Communication in Financial Reporting».

Le règlement UE n° 2017/1129 dit «Prospectus 3», qui est entré pleinement en vigueur le 21 juillet 2019 est une illustration concrète. Il renforce la teneur de certaines informations présentées lors de l'établissement d'un prospectus et introduit l'Universal Registration Document («URD»). Plus encore, il permet aux marchés et aux investisseurs d'accéder à l'information financière et extra-financière d'une société dans un format unique et standardisé. Dans la pratique, la mise en œuvre doit se faire dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'information à destination des investisseurs. Une plus grande clarté, donc, mais aussi un effort de présentation et de hiérarchisation qui nécessitent une démarche quasi introspective pour les organisations. Ainsi, les thématiques extra-financières et stratégiques et les facteurs de risques se verront modifiés par de l'information proportionnée, plus spécifique et donc plus pertinente.

Plus spécifiquement, la section sur les risques ne se limitera plus à la présentation des risques génériques du secteur ou des risques applicables à la société. L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a publié le 29 mars 2019 des Guidelines (ESMA Guidelines on risk factors under the Prospectus Regulation) dans lesquelles elle précise les six critères que prendront en compte les autorités compétentes lorsqu'elles apprécieront le respect du règlement par les émetteurs. Ces derniers s'attacheront entre autres à classer ses risques par catégorie, à les hiérarchiser en fonction de leur matérialité pour enfin les décrire et présenter les plans d'action spécifiques.

La qualité de l'information comme vecteur de valeur et avantage concurrentiel

Cette évolution du contenu de l'information financière et extra-financière nécessite de la part des émetteurs une démarche qui pourrait être semblable à celle d'un processus quasi introspectif ou gnothi seauton. Cet exercice difficile auquel les sociétés ne

sont pas toujours habituées peut être considéré par les émetteurs de deux manières.

La première se résume à voir dans ce règlement une nouvelle contrainte réglementaire dans l'unique but de satisfaire de législateur. La seconde, qui paraît plus vertueuse, profite de ce règlement pour faire de l'information financière et extra-financière un outil concurrentiel. Les directions générales et financières le plus matures savent que la qualité de l'information, sa clarté, la qualité des visuels et des présentations sont autant de facteurs attractifs pour des investisseurs avisés. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que certains investisseurs ont à leur disposition des outils algorithmiques, d'analyse de données chiffrées mais également de données textuelles. Ces outils utilisés dans l'analyse des documents de référence et assimilés, notamment concernant la stratégie et les facteurs de risques, sont capables à travers l'analyse de mots, de phrases, de retranscrire des tendances positives ou négatives avérées ou potentielles, qui sont autant de clignotants «go» ou «no go» dans leur processus de décision d'investissement.

L'attractivité des investisseurs passe nécessairement par la qualité de l'information produite par les émetteurs. On le voit notamment à travers l'émergence des rapports intégrés, véritables outils de communication non normés, présentant de manière condensée les performances financières et extra-financières.

Certes, l'amélioration de la qualité de l'information financière et extra-financière stimulée par le règlement «Prospectus 3», notamment à travers une transparence et une pertinence accrues, nécessite des efforts de la part des émetteurs. Toutefois, ce processus doit être saisi comme une opportunité et un investissement par les sociétés qui, à travers leur comité d'audit, leur comité des risques, leur département d'audit interne et leurs conseils externes, intègrent une plus grande valeur ajoutée à la matière première utilisée par les investisseurs et ainsi plus de confiance sur les marchés. ■